

ALAIN AMEDRO Vice-président

**chargé de l'aménagement du territoire
de la coopération décentralisée, des contrats ruraux
et des parcs naturels régionaux**

**Discours d'introduction
au vote du Schéma directeur
de la Région Île-de-France**

24 octobre 2012

Mesdames, Messieurs,
Cher Jean-Paul,

Comment vivrons-nous en 2030 ?

Telle est la question qui nous est posée, dont l'une des réponses est le projet de schéma directeur, Ile de France 2030.

Engagé il y a maintenant un an, le projet que je vous soumetts aujourd'hui a été établi en association avec l'Etat, en concertation étroite avec le CESER, les collectivités dont les départements, les chambres consulaires, les architectes du Grand Paris, avec les habitants. Il a été mené tambour battant et nous sommes au rendez-vous. Bâti à partir du socle du schéma directeur de 2008, voté il y a quatre ans par notre Assemblée, le projet Ile de France 2030 sort consolidé, bonifié, renforcé pour notre territoire. Il s'est raffermi dans sa vision, sa cohérence, sa mise en œuvre et son ambition.

Je tiens à vous confier que cela n'a pu être possible que grâce à l'engagement exceptionnel de femmes et d'hommes engagés au sein de nos services et de l'IAU. Dans ce temps contraint, tous ont fourni un travail exceptionnel de très grande qualité. Je souhaite rendre un hommage appuyé à l'ensemble de ces équipes, car ce schéma directeur est une œuvre collective dont chacun peut imaginer la complexité et l'intensité.

Ce qui les a animés, ce qui nous a tous animés, c'est le principe de responsabilité. Responsabilité de voir non seulement aboutir ce projet qui conforte les compétences régionales et prend à bras-le-corps les défis majeurs auxquels nous renvoient les crises sociale, écologique, économique et financière. Il y a en effet urgence dans ce « carrefour des crises » à rompre avec les modèles urbains du XX^e siècle. Il nous faut sans plus tarder s'engager dans un autre développement pour les Franciliens d'aujourd'hui et les générations qui suivront, alors que ce que nous engageons aujourd'hui, se construira peu à peu, et ne portera pleinement ses fruits qu'au fil des années.

Car l'île de France doit répondre, plus urgemment que jamais, aux besoins de cohésion sociale et territoriale, traduit dans notre projet par la construction massive de logements, la priorité faite aux transports collectifs, au rééquilibrage Nord et Est de l'agglomération, au traitement des territoires enclavés, défavorisés, aux territoires périurbains et ruraux.

L'île de France doit répondre aux aspirations des Franciliennes et des Franciliens de mieux vivre ensemble, ce à quoi peut répondre le schéma directeur par des équipements et des services publics renforcés, la création d'espaces verts, des lieux de ressourcements.

L'île de France doit être garante de son patrimoine naturel et de la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles, des sites et des bâtiments remarquables, témoignages de notre histoire.

Elle doit tourner le dos à nos modes de vies voraces en énergie carbonée et nucléaire, et permettre la production locale des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique. L'Ile de France doit garantir la qualité de vie, la santé pour l'ensemble des Franciliens quels que soient leurs lieux de résidence.

L'île de France doit enfin permettre la transition vers une économie prenant en compte les dimensions écologique et sociale, en prévoyant la réindustrialisation, le développement des écopôles comme de la logistique multimodale, le développement des nouvelles filières vertes qui sont souvent gisement d'emplois non délocalisables, la préservation des activités agricoles et leur diversification.

J'ai la conviction que seul un nouveau modèle urbain, intense construit dans la dynamique du développement durable, est porteur d'attractivité. Qu'il est le seul à même de permettre le rayonnement de l'île de France.

Le projet *île de France 2030* ne peut pas tout, il peut cependant organiser de par son modèle urbain la capacité à créer cette dynamique.

Il s'agit donc bien d'une rupture culturelle de nos modes de développement et celle-ci doit être engagée sans autre hésitation.

J'en ai la conviction, j'en ressens l'urgence, car depuis quatre ans, que se passe-t-il ?

Nous sommes dans l'anachronisme d'un schéma de 1994 toujours en vigueur, et dans l'incohérence pour les collectivités, qui peuvent se référer, selon les contextes, au sdrif de 1994 ou bien à celui voté en 2008 ! Du fait de cette incertitude et de cette cacophonie, l'étalement urbain se poursuit inexorablement avec plus de 1750 hectares par an pris sur les terres agricoles. Celles-ci sont encore du reste considérées comme des territoires d'ajustement pour le développement francilien. Alors que les déséquilibres internes et les inégalités territoriales s'aggravent.

Les Franciliens s'éloignent irrémédiablement des centres d'agglomération pour pouvoir se loger, tout en étant de plus en plus dépendants de leurs véhicules pour aller travailler, pour accéder aux services comme la santé, la formation, la culture, qui sont loin d'être pour tous les Franciliens « des services de proximité ».

Face à cet étalement, l'offre de transports répond encore largement « au tout automobile et tout camion ». Et pour ce qui concerne le dynamisme économique, il se déploie sur quelques sites emblématiques ou dans des zones d'activités et commerciales plus ou moins dynamiques. En revanche, tout un pan important de l'activité, celles des petites et moyennes entreprises et industries ou de l'artisanat, pourtant fortement pourvoyeuses d'emplois, est délaissé. Les centres-villes en prennent ombre et périclitent.

Quant aux espaces naturels, en s'amenuisant, ils contribuent de la disparition de la biodiversité et de la dilapidation des ressources naturelles.

.....

Voilà le tableau d'un modèle extensif et peu scrupuleux de ce qui sera laissé aux générations futures, si nous poursuivons ainsi. Ce modèle a fait son temps, il faut l'abandonner ! C'est ce que font déjà de nombreuses collectivités qui travaillent avec nous...

Alors Oui ! J'en ai la conviction profonde que je sais être partagée : il est plus que temps de passer à une autre étape pour l'île de France ! Et relever ensemble les grands défis auxquels l'île de France est confrontée. C'est ce à quoi renvoie le Schéma directeur, *île de France 2030*, qui propose un autre modèle de développement pour notre territoire. Celui-ci est basé sur la sobriété et la mutualisation, la solidarité et la proximité, l'innovation et l'attractivité, la soutenabilité et la robustesse, la souplesse, l'adaptabilité et le partenariat. Et non le laisser-faire

Avant que de vous en retracer les grandes lignes, je tiens également à revenir sur la Loi Grand Paris, élément majeur du blocage de 2008. Cette question est désormais largement dépassée. D'une part le Grand Paris Express est intégré au même titre que les projets du Plan de mobilisation et le PDU, qui correspondent tous trois aux stratégies prioritaires régionales de développement des transports collectifs. Les CDT, d'autre part, sont remis à leur juste niveau vis-à-vis du SDRIF, puisque nous nous appuyions sur la dynamique locale qu'ils ont pu enclencher, pour en faire l'un de nos outils de mise en œuvre.

L'approche générale de la Loi Grand Paris ne correspond pas toutefois sur certains aspects à l'approche régionale. Elle est sectorielle quant à son approche et à son contenu, elle se concentre sur quelques pôles de développement, au détriment de tous les autres territoires, elle ne pose pas non plus la question de la limitation de la consommation d'espace en tant que question majeure du modèle de développement. Elle ignore de même les questions environnementales liées à la préservation des ressources et de la biodiversité, elle pose comme objectifs démographiques et économiques des taux qui font craindre l'accentuation des disparités inter- régionales. Nous voulons certes une île de France qui rayonne, mais pas au détriment du reste du territoire national !

Aussi notre projet a intégré des éléments de la Loi Grand Paris lorsque ceux-ci pouvaient relever de notre stratégie, mais ceux qui venaient en décalage, voire en contradiction avec celui-ci, ont du être remis : Comme ceux faisant la part trop belle aux pôles de compétitivité mais délaissant l'ensemble du territoire régional. Le projet régional recherche la cohésion et l'attractivité du territoire, pas la recherche de la compétitivité à tous crins.

C'est bien le schéma directeur porté par la région qui est le garant de cette cohérence, entre vision stratégique pour l'ensemble du territoire et globalité des approches.

Plus que jamais c'est avec le projet de schéma directeur *île de France 2030* que nous devons relever les grands défis que l'île de France doit résoudre :

- qu'il s'agisse de la réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales pour l'ensemble des Franciliens, qu'ils vivent en cœur d'agglomération, dans les quartiers défavorisés comme dans les territoires périurbains ou ruraux.
- qu'il s'agisse de la promotion d'une organisation urbaine répondant aux mutations climatiques et énergétiques, post-Kyoto et post-Fukushima, à la préservation des terres agricoles, comme à la préservation des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

- qu'il s'agisse du développement de l'emploi, de l'excellence économique et du rayonnement international afin de favoriser la transition écologique et sociale de l'économie,
- qu'il s'agisse du défi alimentaire, autre défi majeur qui allie santé, sobriété énergétique et développement d'une filière forte pour l'île de France.

Notre ultime défi, c'est que chaque territoire soit intégré et participe de la dynamique régionale, que le rééquilibrage territorial sur chaque bassin de vie puisse s'effectuer sur l'ensemble de l'île de France.

- c'est la nécessité de construire 70 000 logements/an, dont 30% de logement social, répartis équitablement sur l'ensemble du territoire
- c'est la priorité aux transports collectifs avec l'inscription du Grand Paris Express, du Plan de Mobilisation et du Plan de Déplacement Urbain. Avec comme objectif que d'ici 2030 plus de 90% des franciliens se trouve à moins de 2km d'une gare ;
- c'est l'urgence de répondre à la crise économique avec la création de 28000 emplois/an pérennes,
- c'est l'exigence de répondre aux aspirations des franciliens en matière de qualité de vie, avec la création de près de 80 espaces verts, le renforcement des équipements et des services publics de proximité,
- c'est l'impératif de la transition écologique avec la préservation et la valorisation des ressources naturelles, du patrimoine naturel et humain, de la biodiversité avec près de 350 continuités écologiques et liaisons vertes créées, de la protection et de la valorisation des terres agricoles avec plus de 400 hectares préservés par an par rapport au schéma directeur de 1994,

Car oui ! On peut permettre dans un même projet que l'île de France puisse à la fois se développer et rayonner, on peut avoir l'ambition forte de construire à la fois 1.5 millions de logements d'ici 2030, permettre que les emplois et l'activité économique soient au rendez-vous, construire des réseaux de transports collectifs efficaces, tout en préservant les ressources naturelles, les terres agricoles, la biodiversité, améliorer la qualité de vie, renforcer les services publics, permettre le mieux vivre ensemble, faire vivre une réelle gouvernance entre collectivités, société civile et citoyens...

On peut également permettre dans un même projet que les besoins de chaque territoire, de chaque francilien soient pris en compte de façon équitable. Le cœur de métropole, comme les quartiers défavorisés, comme les pôles de centralité, comme les territoires péri-urbains ou ruraux, tous méritent d'accéder aux potentialités et aux aménités franciliennes, car chacun contribue à sa dynamique. Et loin de poursuivre l'extension d'une agglomération qui absorberait toujours plus les territoires limitrophes, il nous faut désormais travailler à la polarisation des bassins de vie. C'est pourquoi des territoires d'intérêt métropolitains ont été définis, afin que cette stratégie multipolaire puisse être mise en œuvre.

C'est de cette volonté que découle le projet *île de France 2030* que nous vous soumettons aujourd'hui : un modèle de développement pour l'île de France compacte, intense, maillé et connecté, vert, et multipolaire.

Pour faire cette ville vivable, nous devons penser intensité urbaine qui allie logement et qualité de vie, emploi, transport collectif, commerce, espace vert, service public,... bref, une ville de proximité au service des Franciliennes et des Franciliens.

Cette intensité urbaine permettra du reste que les collectivités travaillent davantage en concertation et en partenariat, afin que les projets qui en découlent soient davantage mutualisés, partagés et innovants.

Intensité doit rimer avec qualité mais aussi avec mutualisation et innovation.

C'est ce que la Région a déjà entrepris au travers les Nouveaux Quartiers Urbains, avec l'annonce faite de créer un « club de la Ville durable » avec toutes les collectivités désireuses de mutualiser et développer les bonnes pratiques.

Ce projet ainsi défini, ne pourra se réaliser que par son adhésion et son appropriation par les collectivités franciliennes. Il ne pourra se réaliser que dans le partenariat, la coopération, et enfin, avec l'adhésion des Franciliennes et des Franciliens.

Car c'est pour eux, pour leurs enfants que nous voulons engager ce projet. Dans la suite de la concertation engagée pour le schéma directeur de 2008, nous avons tenu des temps citoyens cet été, et nous les poursuivrons tout au long du 1^o trimestre 2013.

Je suis convaincu que c'est en prenant en compte chacun de ces objectifs, en les nourrissant les uns aux autres, en intégrant chacun dans cette logique d'ensemble, en étant innovant et ambitieux, que l'île de France sera au bout du compte en capacité de répondre aux défis de notre siècle.

Cela fera partie des possibles, dès lors que notre projet île de France 2030 sera appliqué.

Nous engagerons alors dans cet avenir commun, qui sera un petit pas de plus vers le développement durable, mais qui sera un grand pas pour l'île de France...

Je vous remercie !